



Achat immobilier en instance de divorce

Par **rataminette**, le **24/09/2014** à **11:47**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple et en instance de divorce.

Je souhaite acheter un bien immobilier en mon nom propre avec mes fonds propres mais mon avocate me dit que même dans cette situation il y a des risques si j'achète avant la fin du divorce et de prendre un avis auprès d'un notaire objectif.

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **domat**, le **24/09/2014** à **12:11**

bjr,

dans le régime de séparation de biens, les époux conservent l'administration, la jouissance et la libre disposition de leurs biens personnels.

je ne vois donc pas de quels risques parle votre avocat.

vous devriez lui poser la question.

ma réponse serait différente si vous deviez faire un emprunt.

cdt